

L'autorité comptable française place la durabilité en tête de ses priorités

Frédérique Garrouste

Le plan de travail de l'Autorité des normes comptables (ANC) pour les trois années à venir insiste sur les moyens supplémentaires à mobiliser.

Pour les trois prochaines années, le déploiement des nouvelles normes de durabilité sera la principale priorité de l'Autorité des normes comptables (ANC). C'est ce qui ressort du plan stratégique de cette instance présidée depuis février dernier par Robert Ophèle et qui vient d'être publié.

Déploiement de CSRD

La mise en oeuvre de la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD) à partir de l'an prochain va mobiliser largement l'ANC. L'Union européenne a fait le choix de développer ses propres normes en matière de durabilité. En tant que membre de l'Efrag (*European Financial Reporting Advisory Group*), le groupe consultatif européen sur l'information financière, l'ANC va participer à son travail de proposition de normes techniques, d'explication, d'élaboration de conseils de mise en oeuvre. Et elle contribue à une bonne appropriation des normes européennes par les parties prenantes françaises. Son rôle sera précisé avec l'ordonnance, d'ici à la fin de l'année, sur la transposition de CSRD, mais l'ampleur du chantier ne fait pas de doute.

L'objectif de l'Europe est que ses normes soient compatibles avec celles développées au niveau international. L'ANC travaille à influencer sur l'élaboration des normes internationales, notamment en répondant aux consultations de l'ISSB (*International Sustainability Standards Board*), l'organisme de normalisation créé à cet effet.

In fine, il s'agira d'obtenir la prise en compte de la durabilité dans le reporting financier « *pour renforcer la cohérence d'ensemble du reporting financier (...) et accompagner la connectivité entre le reporting comptable et le reporting de durabilité* », explique le rapport.

Budget à la peine

Compte tenu de la mobilisation exceptionnelle réclamée par la mise en place d'un cadre de reporting extra-financier, l'ANC insiste sur les moyens qui lui sont nécessaires et lui font en partie défaut. Crucial, le sujet fait l'objet du premier chapitre du rapport.

«*Les moyens propres de l'ANC sont extrêmement faibles et l'efficacité de l'Autorité passe par sa capacité à mobiliser les différents acteurs de la Place pour participer et animer ses travaux*», explique l'autorité. Il faudrait, a minima, que l'ANC dispose des moyens propres qui lui sont en théorie affectés, mais ne sont pas atteints, 20 ETP (équivalents temps plein) hors le président contre 15 à ce jour, dont cinq doivent quitter l'Autorité dans les mois à venir. Il faut anticiper les recrutements qui sont difficiles à mener à bien. Outre les moyens qui lui sont donnés par le ministère des Finances, l'ANC dispose de fonds prévus par l'accord de place de 2009 qui l'a

créée, en théorie 2,2 millions d'euros. Ces fonds doivent être entièrement réunis, ce qui n'est pas le cas, 70% seulement des entreprises concernées versant leur contribution.

A lire aussi : Jean-Paul Gauzès : « L'Efrag est le conseiller de la Commission européenne »

Même tonalité concernant l'insuffisance de moyens de l'Efrag qui sont présentés comme trop faibles, « 8 à 10 millions dont 40% seulement pour les normes de durabilité... La qualité des normes européennes et leur influence sur la normalisation dans le reste du monde passe par une augmentation des moyens du pilier de durabilité de l'Efrag ». Et de proposer de doubler la contribution de l'ANC au budget de l'Efrag, à 350.000 euros, comme pour le pilier financier, afin de préserver l'indépendance du groupe consultatif et ne pas laisser l'initiative aux acteurs privés.

L'ANC n'entend pas négliger les missions non liées à la durabilité, mais propose de sélectionner drastiquement les priorités : renforcer sa présence en amont du cycle de normalisation comptable auprès de l'IASB, pour les projets comme les sujets en cours ; participer à l'évaluation des normes IFRS et promouvoir une coopération internationale. L'autorité veut aussi poursuivre sa contribution à l'activité de normalisation comptable à l'échelon européen et français. Elle veut aussi renforcer son efficacité en mettant au point des procédures de travail favorisant la transparence. Sans oublier de promouvoir la recherche...

Illustration(s) :

Robert Ophèle est président de l'ANC depuis février dernier

.